

→ Les délais de publicité :

<b>AOO</b>		
<b>AOR (PA)</b>		
<b>AOR (EA)</b>		



Les délais de consultation se calculent en **jour calendaires francs** c'est-à-dire non compté le jour d'envoi de la publicité ni le jour de la remise des offres.

Ainsi, si le jour de la fin du délai de consultation est un samedi, un dimanche, ou un jour férié, le terme est reporté au prochain jour ouvré.

Ces délais sont augmentés de 5 jours si l'ensemble du DCE ne sont pas publié sur le profil acheteur